



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

Formulaire pour les organisations

Demande de participation aux procédures et demande de réparations devant la CPI
Pour les victimes - organisations ou institutions

SECTION A

INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION/INSTITUTION

1. L'organisation/institution a-t-elle déjà soumis une demande de participation ou de réparations auprès de la CPI ?

☐ Oui ☒ Non

2. Si oui et si l'organisation/institution a déjà un numéro de dossier, veuillez l'indiquer :

/ /

3. Nom(s) de l'organisation/institution :

[REDACTED]

4. Adresse actuelle de l'organisation/institution :

Village/commune/ville : TOMBUCTOU

District/province/région : _____

Pays : MALI

5. Date et lieu de constitution, de création et/ou d'immatriculation de l'organisation/institution.

Veuillez indiquer toutes les informations pertinentes.

Plusieurs siècles
Date de constitution, de création et/ou d'immatriculation
Plusieurs siècles

Lieu de constitution, de création et/ou d'immatriculation

TOMBUCTOU

6. Quel était le statut juridique de l'organisation/institution à la date où ont eu lieu les événements allégués ?

Veillez fournir des preuves de la constitution, de la création et/ou de l'immatriculation de l'organisation/institution à la date des événements allégués (certificat de constitution ou d'immatriculation par exemple).

- ☐ Organisation non gouvernementale, caritative ou à but non lucratif (organisation créée dans le but de fournir des services bénévoles, notamment religieux, éducatifs, artistiques, scientifiques, sociaux ou caritatifs à l'ensemble ou à une partie de la communauté)
- ☐ Organisation caritative ou à but non lucratif
- ☐ Organisme statutaire (par exemple : agence gouvernementale, école publique, hôpital)
- ☐ Société ou organisme privé (par exemple : établissement privé d'enseignement, entreprise de communication ou de média, hôpital privé ou clinique)
- ☐ Institution au service des membres d'une communauté (société coopérative, société de crédit immobilier ou institution de micro-finance)
- ☐ Partenariat

☒ Autres – Précisez : _____

7. Nom de la personne qui présente la demande au nom de l'organisation/institution :

Veillez donner tous les noms, aussi complets que possibles.

8. Nationalité de la personne présentant la demande :

9. Comment la personne présentant la demande peut-elle être contactée ?

Veillez donner autant d'informations que possible.

Numéro(s) de téléphone : _____

Rue : _____ Numéro/parcelle : _____

Boîte postale : _____ Secteur/quartier/zone : _____

Village/commune/ville/camp : _____

Comté/paroisse : _____

District/province/région : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Email: _____

10. Profession et titre de la personne présentant la demande :

11. Quelle(s) preuve(s) d'identité la personne présentant la demande fournit-elle ?

Veuillez préciser

[REDACTED]

La personne présentant la demande doit fournir une preuve d'identité, par exemple : une carte nationale d'identité, un certificat de naissance, une carte d'électeur, un passeport, un permis de conduire, une carte d'étudiant ou d'employé, une lettre émanant d'une autorité locale, une carte d'enregistrement délivrée dans un camp, une carte délivrée par une organisation humanitaire, un document fiscal, ou tout autre document établissant son identité.

12. En quelle qualité cette personne agit-elle au nom de l'organisation/institution ?

Veuillez fournir un document prouvant cette qualité.

☐ Représentant autorisé de l'organisation/institution
(par exemple : administrateur ou président de société)

☐ Représentant légal

☒ Autre – Veuillez préciser :

[REDACTED]

13. Quelle(s) langue(s) la personne présentant la demande parle-t-elle ?

[REDACTED]

14. Quelqu'un aide-t-il la personne présentant la demande à remplir ce formulaire ?

☒ Oui ☐ Non

15. Si oui, comment s'appelle cette personne et à quelle organisation appartient-elle (le cas échéant) ?

[REDACTED]
(nom)

[REDACTED]
(organisation)

16. Un interprète aide-t-il la personne présentant la demande à remplir ce formulaire ?

☐ Oui ☒ Non

SECTION B

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) CRIME(S) ALLÉGUÉ(S)

17. Qu'est-il arrivé à l'organisation/institution ? Décrivez les événements de manière aussi détaillée que possible.

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez présenter les réponses à cette question sur un feuillet supplémentaire.

Ce jour de [REDACTED] 2012, ce groupe
venu dans 3 véhicules de [REDACTED] en
vitesse en chassant tout le monde
de leur passage.
Ils ont commencé à détruire
[REDACTED]

Une destruction qui nous a affecté
Tous. C'était inimaginable,
on avait jamais pensé cela
[redacted]
[redacted] détruit en proche,
nous ...

18. Quand les événements se sont-ils déroulés ?

Si possible, veuillez préciser les jour(s), mois et année(s) ou, si vous ne connaissez pas les dates exactes, donnez toute information qui permettra de les établir.

[redacted] 2019

19. Où les événements se sont-ils déroulés ?

Si nécessaire, joignez un croquis ou une carte indiquant le lieu.

[redacted] du quartier [redacted]

et à [redacted]

re le plus
et, si vous
liquez le
à ne ou
proche.

20. Selon l'organisation/institution, qui est responsable des événements ?

Dans la mesure du possible, expliquez pourquoi l'organisation/institution pense cela.

C'est Ahmad Al Faraj Al Mahdi
et ses complices

SECTION C**INFORMATIONS SUR LES DOMMAGES, PERTES OU PRÉJUDICES SUBIS**

21. Le bien endommagé était :

Cochez la ou les cases pertinentes.

- ☐ Consacré à la religion
☐ Consacré à l'enseignement
☐ Consacré aux arts
☐ Consacré aux sciences
☐ Consacré à la charité
☐ Un monument historique
☐ Un hôpital
☐ Un lieu ou un objet utilisé à des fins humanitaires
☒ Autre – Précisez : [REDACTED]

22. Quels dommages directs le bien a-t-il subi du fait des événements allégués ?

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez présenter les réponses à cette question sur un feuillet supplémentaire.

On était complètement [REDACTED]
 et descendu pour ces [REDACTED]
 et sur [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]

22. Il peut s'agir, entre autres, de dommages causés à des terrains, des bâtiments, des biens meubles (matériel ou équipements), des monuments, cimetières, ou de dommages à l'environnement (par ex. à des sources d'eau).

SECTION D**PARTICIPATION À LA PROCÉDURE**

23. L'organisation/institution souhaite-t-elle participer, c'est-à-dire présenter ses vues et préoccupations dans le cadre de procédures devant la CPI ?

☐ Oui ☐ Non

24. Si oui, pourquoi l'organisation/institution souhaite-t-elle participer à la procédure ?

pour présenter notre opinion
 notre point de vue.

23. Généralement, une organisation/institution expose ses vues et préoccupations par l'intermédiaire d'un avocat qui la représente à La Haye. Dans un petit nombre de cas, une personne pourrait participer en personne au nom de l'organisation/institution, mais ce n'est pas une obligation.

SECTION E**RÉPARATIONS**

25. L'organisation/institution souhaite-t-elle demander réparation ?

L'organisation/institution veut-elle que quelque chose soit fait en raison de ce qu'elle a subi ?☒ Oui ☐ Non

26. Si oui, que voudrait l'organisation/institution ?

*Je souhaiterais une réparation
par indemnisation ou tout ce
qui peut nous remettre dans nos
droits pour qu'on retire notre vie norm*

27. Selon l'organisation/institution, si des réparations sont accordées, qui devrait en bénéficier ?

Selon plusieurs cases, si nécessaire.

☒ L'organisation/institution
☐ Autres (veuillez préciser)

25/26. Qu'attend l'organisation/institution si l'accusé est déclaré coupable ? Les réparations peuvent être tout ce qui peut aider l'organisation/institution à réparer le préjudice subi. Il peut s'agir d'une indemnisation, de diverses formes d'assistance, de la restitution des terres ou biens volés et/ou de mesures symboliques ou morales telles que la prise en compte d'exécutes et la réhabilitation de monuments. Veuillez énumérer toutes les mesures que l'organisation/institution souhaiterait voir prises.

SECTION F**REPRÉSENTATION LÉGALE**

28. L'organisation/institution a-t-elle un avocat ?

☒ Oui ☐ Non

29. Si l'organisation/institution n'a pas d'avocat, souhaiterait-elle que la CPI l'aide à en trouver un ?

☐ Oui ☐ Non

30. En attendant qu'elle en ait un, l'organisation/institution souhaite-t-elle être représentée par les avocats de la Cour chargés de veiller aux intérêts des victimes (Bureau du conseil public pour les victimes) ?

☐ Oui ☐ Non

31. Si l'organisation/institution a un avocat, veuillez fournir ses coordonnées :

Nom :

Maïhe

Adresse :

AVOCAT CONTRE LA CPI

Email :

Numéro(s) de téléphone :

28. Pour représenter des victimes devant la CPI, un avocat doit figurer sur la liste des conseils agréés par la Cour. Les avocats qui ne figurent pas sur cette liste peuvent demander à y être inscrits.

30. Le Bureau du conseil public pour les victimes est un bureau indépendant au sein de la Cour qui veille aux intérêts juridiques des victimes et qui les représente gratuitement.

SECTION II**SIGNATURES****SIGNATURE DE LA VICTIME**

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances
- Si j'ai désigné une personne pour agir en mon nom à la question 14 du présent formulaire, je donne mon consentement à cette personne pour qu'elle agisse en mon nom



Signature de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date


 (jour) (mois) (année)

Lieu :


SIGNATURE DE LA PERSONNE AGISSANT AU NOM DE LA VICTIME

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances

Si la victime agit en son nom propre et a répondu à la question 13, il est inutile de remplir cette partie du formulaire.



Signature de la personne agissant au nom de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date :

(jour) (mois) (année)

Lieu :

RAPPEL :
 LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE JOINTS AU PRÉSENT FORMULAIRE.

Pour la victime :

- ☐ Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- ☐ Photocopie du dossier médical ou documents similaires

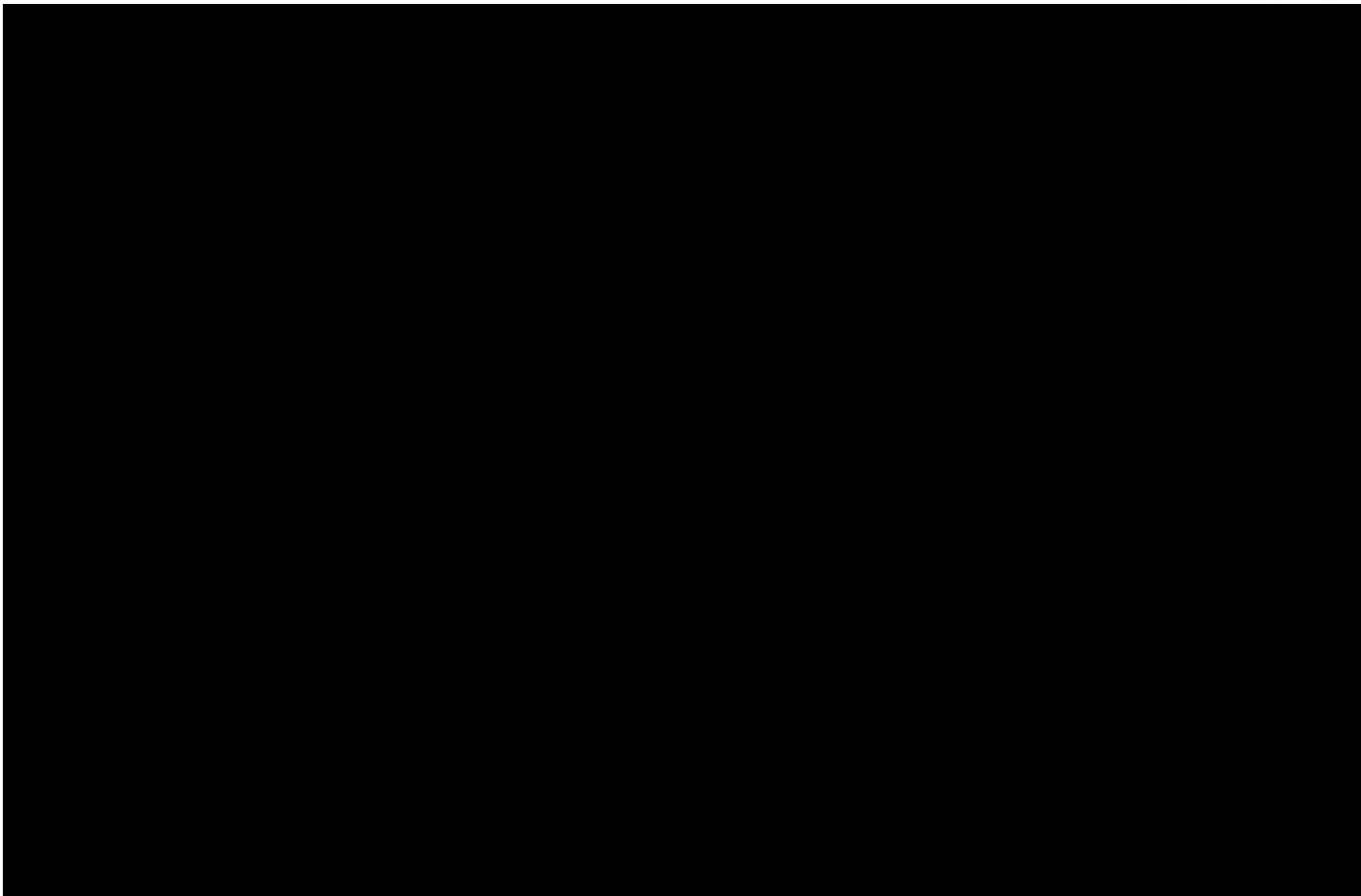
Pour la personne agissant au nom de la victime (le cas échéant) :

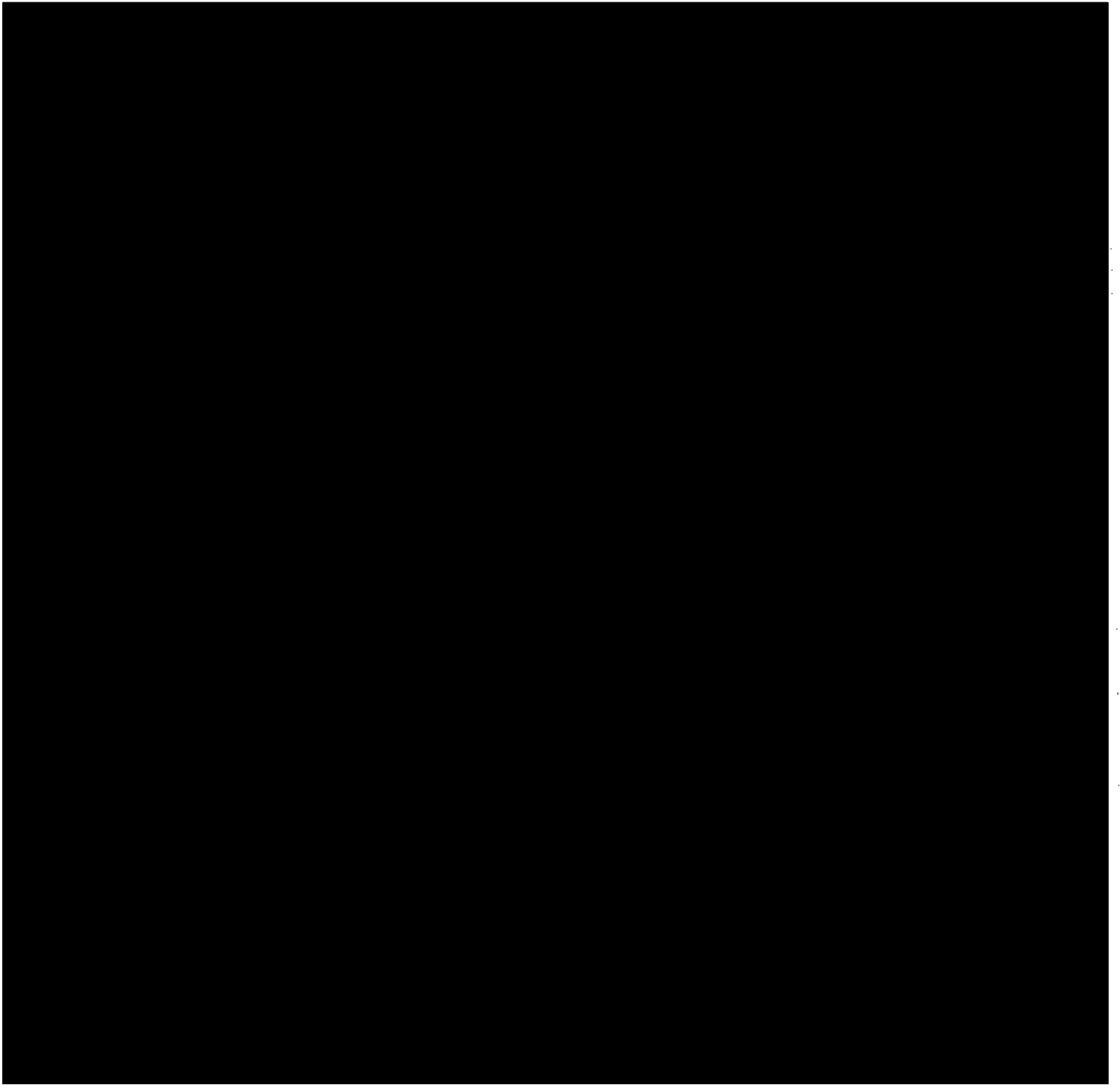
- ☐ Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- ☐ Photocopie des preuves des liens avec la victime (OBLIGATOIRE sauf si la victime est un adulte qui a donné son consentement)

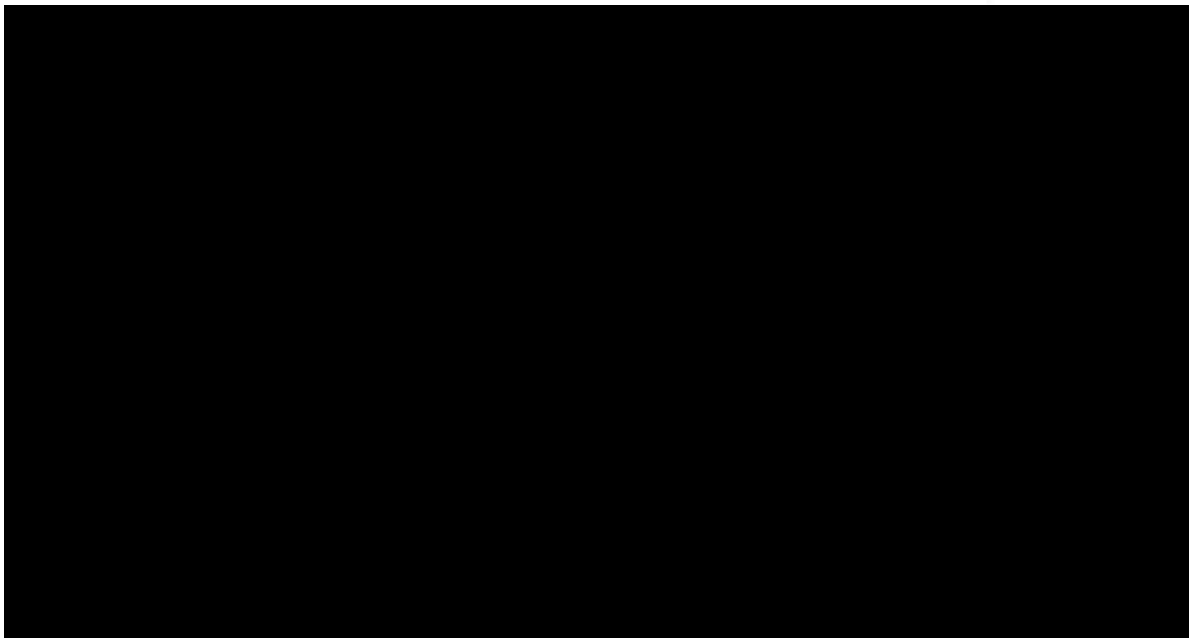
REMARQUE :

Le présent formulaire et la procédure de demande sont gratuits.

La CPI ne prélève de frais à aucun stade de la procédure.







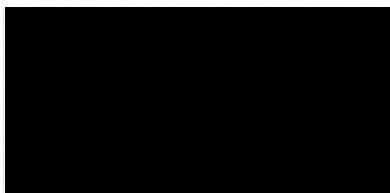
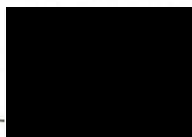
SECTION H

SIGNATURES

SIGNATURE DE LA VICTIME

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances
- Si j'ai désigné une personne pour agir en mon nom à la question 14 du présent formulaire, je donne mon consentement à cette personne pour qu'elle agisse en mon nom

Signature de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date :

(jour) (mois) (année)

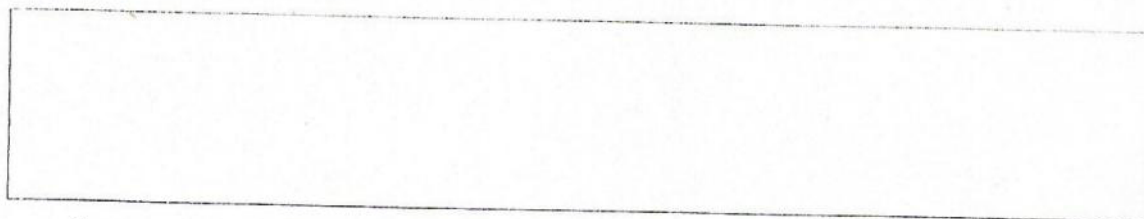
Lieu :

SIGNATURE DE LA PERSONNE AGISSANT AU NOM DE LA VICTIME

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances

Si la victime agit en son nom propre et a répondu « oui » à la question 13, il est inutile de remplir cette partie du formulaire.



Signature de la personne agissant au nom de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date :

(jour) (mois) (année)

Lieu :

RAPPEL :

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE JOINTS AU PRÉSENT FORMULAIRE.

Pour la victime :

- ☐ Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- ☐ Photocopie du dossier médical ou documents similaires

Pour la personne agissant au nom de la victime (le cas échéant) :

- ☐ Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- ☐ Photocopie des preuves des liens avec la victime (OBLIGATOIRE sauf si la victime est un adulte qui a donné son consentement)

REMARQUE :

Le présent formulaire et la procédure de demande sont gratuits.

La CPI ne prélève de frais à aucun stade de la procédure.

35. Selon la victime, si des réparations sont accordées, qui devrait en bénéficier ?
Cochez plusieurs cases, si nécessaire.

- ☒ La victime
☐ La famille de la victime
☐ La communauté de la victime (veuillez préciser quelle communauté) _____
☐ Autres : _____

SECTION F

REPRÉSENTATION LÉGALE

36. La victime a-t-elle un avocat ? ☒ Oui ☐ Non

37. Si la victime a un avocat, veuillez fournir ses coordonnées :

Nom : Maitre [REDACTED]
 Adresse : Avocat Conseil CPI
 Email : _____ Numéro(s) de téléphone : _____

36. Pour représenter des victimes devant la CPI, un avocat doit être inscrit sur la liste des conseils de la Cour. Les avocats qui ne figurent pas sur cette liste peuvent demander à y être inscrits.

38. Si la victime n'a pas d'avocat, souhaiterait-elle que la CPI l'aide à en trouver un ?

☐ Oui ☐ Non

39. En attendant qu'elle en ait un, la victime souhaiterait-elle être représentée par les avocats de la Cour chargés de veiller aux intérêts des victimes (Bureau du conseil public pour les victimes) ?

☐ Oui ☐ Non

39. Le Bureau du conseil public pour les victimes est un bureau indépendant au sein de la Cour qui veille aux intérêts juridiques des victimes et qui les représente gratuitement.

SECTION G

COMMUNICATION DE L'IDENTITÉ DE LA VICTIME

Le présent formulaire sera communiqué à la Défense (l'accusé et ses avocats) et au Procureur de la CPI. Les juges peuvent décider qu'il sera communiqué sans que soit révélée l'identité de la victime.

40. Si l'identité de la victime était révélée à la Défense ou au Procureur de la CPI, la victime aurait-elle des raisons de s'inquiéter pour sa sécurité, son bien-être, sa dignité ou sa vie privée, ou pour ceux de toute autre personne ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, quelles sont ces raisons ?

40. La victime peut non seulement redouter un danger physique mais aussi s'inquiéter pour son bien-être psychologique, sa réputation, sa vie privée et/ou sa dignité ou ceux de sa famille. L'identité de la victime ne sera pas révélée au public tant que la demande est en cours d'examen. Si la demande est acceptée, la question de la communication de l'identité peut à nouveau être posée à la victime.

SECTION C

INFORMATIONS SUR LES DOMMAGES, PERTES OU PRÉJUDICES SUBIS

30. Quelles conséquences les événements ont-ils eu sur la vie de la victime et de son entourage ?

Descrivez les blessures physiques ou psychologiques, les souffrances morales, les atteintes à la réputation, les pertes matérielles et/ou dommages aux biens ou tout autre type de préjudice subi.

J'ai connu bien avant [redacted] je faisais [redacted] pour [redacted]

Et de puis [redacted] qui est sévère

présentée

30. Si la victime possède des documents prouvant le préjudice subi, elle peut en joindre des copies. Il peut s'agir par exemple de certificats médicaux ou de documents établissant les pertes matérielles ou les dommages aux biens.

une fois un choc, j'ai eu une grande ouverture. Ces fois nous

ont racontés. Mère avant dans tout le monde venait

Ne se souvenait plus qu'il était très loin, pour moi c'est un lieu sacré et inviolable.

Après d'ici j'ai un souvenir très bon car [redacted] les jours

une enquête avec le décret d'urgence le premier acte - je veux que le plaignant soit juger en fonction de ces crimes connus et qu'il soit jugé de val

SECTION D

PARTICIPATION À LA PROCÉDURE

Je veux le dernier jugement soit divin, je veux que le jugement soit ceux qui sont en fonction des crimes graves connus.

31. La victime souhaite-t-elle participer, c'est à dire présenter ses vues et préoccupations dans le cadre de procédures devant la CPI ?

☒ Oui ☐ Non

32. Si oui, pourquoi la victime souhaite-t-elle participer aux procédures ?

31. Généralement, une victime expose ses vues et préoccupations par l'intermédiaire d'un avocat qui la représente à La Haye. Dans un petit nombre de cas, elle pourrait participer en personne, mais ça n'est pas une obligation.

SECTION E

RÉPARATIONS

33. La victime souhaite-t-elle demander réparation ?

La victime veut-elle que quelque chose soit fait en raison de ce qu'elle a subi ?

☒ Oui ☐ Non

34. Si oui, que voudrait la victime ?

Tout ce qui peut me consoler

33/34. Qu'attend la victime si l'accusé est déclaré coupable ? Les réparations peuvent être tout ce qui peut aider la victime à réparer le préjudice subi. Il peut s'agir d'une indemnisation, de diverses formes d'assistance, de la restitution des terres ou biens volés et/ou de mesures symboliques ou morales telles que la présentation d'excuses et l'édification de monuments. Veuillez énumérer toutes mesures que la victime souhaiterait voir prises.